

Me RAPHAËL SCHWEITZER  
Avocat à la Cour

50, Esplanade – B.P. 59 - L-9201 DIEKIRCH

LETTRE RECOMMANDEE  
Au Collège des bourgmestre et échevins de la  
Commune de Clervaux  
B.P. 35  
L-9701 Clervaux

Diekirch, le 20 décembre 2016

**Concerne : ZONE INDUSTRIELLE Z.A.E.R. ESELBORN-LENTZWEILER**

Madame, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de mandataire de Monsieur Bernard ANSAY, Monsieur Marc BOEVER, Madame Ulrike DREXEL, Monsieur Nico PATZ, Madame Irène PETESCH, Monsieur Luc TURMES, Monsieur John VAN NUENEN, Monsieur Camille WEBER, Monsieur Wim POULUSSEN, demeurant tous à Eselborn et de Monsieur Jean-Paul SCHWARTZ, en sa qualité de représentant de l'association sans but lucratif GOLF CLUB CLERVAUX A.S.B.L..

En date du 3 septembre 2016, un incident s'est produit au sein de l'entreprise TARKETT GDL S.A., établie dans la zone industrielle sous rubrique, incident qui a causé une pollution de l'eau potable.

Suite à l'incident, il a été déconseillé aux habitants de la commune de Clervaux de boire de l'eau du robinet jusqu'à confirmation de l'exclusion de tout risque de santé.

Par avis du 22 septembre 2016 l'administration communale de Clervaux a finalement publié les résultats d'analyse de la DEA (Distribution d'Eau des Ardennes) lesquels ont confirmé que la qualité initiale de l'eau potable était rétablie.

En premier lieu je tiens à vous informer que mes mandants sont insatisfaits de la communication de la commune dans les toutes premières heures après l'incident. En effet les habitants ont été informés par circulaire déposée dans leur boîte aux lettres que 10 heures après l'incident alors que l'information circulait déjà sur le portail d'information « rti.lu ». La commune n'aurait non plus donné de réponse à un habitant qui voulait savoir quelle substance aurait pénétré dans l'eau alors que son épouse est gravement malade.

La communication s'est améliorée par la suite et mes mandants ont notamment apprécié la transparence par laquelle la commune a finalement agi en publiant aussi bien les résultats des analyses que les communications qui ont eu lieu avec la société TARKETT et la DEA.

Cependant l'incident du 3 septembre 2016 a malheureusement confirmé une crainte persistante parmi les habitants, à savoir que la zone industrielle ESELBORN-LENTZWEILER a un impact négatif sur leur santé, leur qualité de vie et sur l'environnement en général.

Le présent courrier, qui est également soutenu et ratifié par un grand nombre de résidents, dont vous trouverez la liste en annexe, a pour objet de vous communiquer, de manière officielle, les questions et suggestions que les habitants de la localité d'Eselborn ont à poser au collègue échevinal concernant aussi bien l'incident du 3 septembre 2016, que la zone industrielle en général.

**1) Concernant l'incident du 3 septembre 2016 s'étant produit au sein de la société TARKETT GDL S.A.**

Mes mandants estiment qu'il subsiste certaines incohérences et questions concernant les explications données par la société TARKETT suite à l'incident du 3 septembre 2016.

La première incohérence concerne le laps de temps qui s'est écoulé entre l'apparition du problème et l'isolement du circuit concerné.

Dans le courriel adressé par la société TARKETT à l'administration communale en date du 9 septembre 2016, la première déclare que « nous avons immédiatement trouvé l'origine du problème et isolé le circuit concerné ». Or ceci est peu crédible dans la mesure où les schémas du réseau interne et les informations pertinentes n'ont été communiqués à la commune qu'en date du 5 septembre, 2016, soit deux jours après l'incident. Pourquoi aurait-on déconseillé aux habitants de boire de l'eau du robinet si l'origine du problème avait immédiatement été trouvée et le circuit concerné isolé?

De plus, il existe des incohérences au niveau de la cause de l'incident. La société TARKETT fait état d'un « problème technique », expression vague et imprécise. Ne devrait-on pas parler d'une erreur humaine alors qu'en cas de problème technique un système automatique aurait dû stopper immédiatement tout écoulement dans le réseau. A ce sujet mes mandants voudraient savoir si la société TARKETT est équipée d'un tel système de blocage automatique ?

Enfin mes mandants voudraient savoir si la société TARKETT a pris des mesures adéquates pour éviter dans le futur un incident semblable. Dans ce contexte, il échet de rappeler les deux incidents qui ont eu lieu en avril 2016 au sein de l'entreprise GOODYEAR et qui ont causé l'écoulement de 200 litres d'huile dans la rivière de l'Attert. Suite à la pression du gouvernement, GOODYEAR a finalement investi 2 millions d'euros dans des mesures de sécurité pour éviter qu'un incident semblable se produise dans l'avenir.

Les habitants concernés seraient rassurés si la société TARKETT prendrait, volontairement ou sous pression de la commune respectivement du gouvernement, des mesures d'investissement pour renforcer leur système de sécurité de telle sorte qu'un incident comme celui du 3 septembre 2016 ne se reproduise plus.

**2) Concernant la pollution de l'air et les nuisances sonores causées par la zone industrielle ESELBORN-LENTZWEILER en général**

Depuis plusieurs années les habitants ne cessent de s'inquiéter de l'impact de la zone industrielle sur leur qualité de vie et leur santé.

En effet, l'air dans les localités d'Eselborn, Lentzweiler et Boxhorn est régulièrement envahi par des odeurs extrêmement désagréables rappelant le métal, les œufs pourris, le plastique.

De plus, les signaux de recul (bips répétés) des camions et des autres machines et les bruits causés lors des déchargements sont insupportables d'autant plus qu'ils ont également lieu tôt le matin, le soir voire pendant la nuit et les weekends.

Il s'agit de problèmes récurrents dont il a été fait part à la commune à de nombreuses reprises mais auxquels aucune solution n'a été trouvée jusqu'à ce jour.

Les problèmes ne vous sont pas inconnus alors que la commune a spécialement créé une plate-forme [pollution@clervaux.lu](mailto:pollution@clervaux.lu) pour permettre aux habitants de formuler leurs questions par écrit au conseil communal.

Si le principe de cette initiative est louable, la plate-forme ne fait qu'engloutir les questions posées par les habitants, sans fournir de réponses de sorte qu'on ne cesse d'avoir l'impression que la plate-forme a été créée dans l'unique but de « calmer » les habitants, sans qu'il y ait une réelle volonté de changer les choses.

Actuellement les habitants se posent la question si le conseil communal se préoccupe réellement des nuisances causées par la zone industrielle et s'il existe une réelle volonté d'y faire face.

A ce sujet, je vous prie de trouver ci-dessous la liste des questions que les habitants concernés ont à poser concernant la zone industrielle :

- Quelles sont les origines et les causes des odeurs décrites ci-dessus ?
- Les échappements expulsés dans l'air par les entreprises de la zone industrielle sont-ils nocifs pour la santé des habitants ? Existe-t-il des études à ce sujet ? Si oui, pourquoi ne sont-elles pas publiées comme tel avait été le cas lors de l'incident du 3 septembre 2016 ?
- Y a-t-il des contrôles réguliers dans les entreprises de la zone industrielle et dans l'affirmative quelle est la fréquence et l'objet exact de ces contrôles ? Existe-t-il également des contrôles inopinés ? Y a-t-il des rapports des contrôles effectués par les entreprises elles-mêmes ?
- Quelles sont les mesures que le conseil communal et les entreprises envisagent de prendre pour faire face à la pollution de l'air et aux nuisances sonores d'autant plus qu'il est question d'un éventuel agrandissement de la zone industrielle, qui aurait pour conséquence d'aggraver la situation ?
- Quelles mesures ont été prises jusqu'à présent ?

Pour donner des réponses satisfaisantes et complètes aux questions posées, je suis d'avis qu'il serait opportun d'organiser dans une première phase une réunion entre votre collègue des bourgmestre et échevins et mes mandants.

Ensuite dans une deuxième phase il y aurait lieu d'organiser une réunion avec tous les acteurs concernés, à savoir les habitants, la commune, les entreprises et le ministère qui est déjà au courant de ces problèmes récurrents, réunion lors de laquelle des décisions concrètes seraient prises pour remédier aux problèmes.

Pour garantir l'efficacité d'une telle réunion, un ordre du jour précis devrait être établi à l'avance pour éviter notamment qu'une discussion vague et sans réponses concrètes ne s'instaure lors de la réunion.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître la position du Collège des bourgmestre et échevins quant à l'organisation d'une première réunion.

Au vu de tout ce qui précède, vous constaterez que les habitants de la localité d'Eselborn s'inquiètent réellement de l'impact de la zone industrielle sur leur santé et leur qualité de vie et refusent d'accepter des réponses lapidaires, mais exigent des réponses et surtout des actions concrètes.

J'espère que la présente lettre aura l'effet souhaité et connaîtra une réponse appropriée.

Copie de la présente est envoyée au Ministère de l'environnement et à l'Inspection du travail et des mines.

Veillez agréer, Madame, Messieurs du Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Clervaux, l'expression de mes sentiments très distingués.

**s. Maître Raphaël SCHWEITZER**